



UNIVERSITÄTS-
BIBLIOTHEK
PADERBORN

Universitätsbibliothek Paderborn

L' Année Chretienne Contenant Des Reflexions pour tous les Dimanches & les principales Festes de l'Année

Tirées de l'Ecriture & des SS. Peres

Paris, M.DC.LXXVII.

Pour le cinquième Dimanche après la Pentecoste

[urn:nbn:de:hbz:466:1-49896](https://nbn-resolving.org/urn:nbn:de:hbz:466:1-49896)

LE V. DIM. APRES LA PENT. 525

de paix : *Significavit in bonis & spiri-*
talibus viris non debere esse hanc volun-
tatem, ut peccatis turbarum commoti,
quò quasi securius tranquilliusque vi-
vant, munus Ecclesiasticum deserant.

Aug. quasi
evang lib. 2.
quest. 2.



Pour le cinquième Dimanche
après la Pentecoste.

SI vostre justice n'est plus abondante
que celle des Scribes & des Phari-
siens, vous, &c. Matth. cap. 5. v. 20.
I. JESUS-CHRIST retire icy les Chré-
tiens de la pensée des Juifs, qui met-
toient toute la vertu dans l'exterieur, &
dans les œuvres de la loy. Il leur ap-
prend que tout ce qu'ils font de bon au
dehors doit couler du dedans comme de
la source. Les Pharisiens ne s'arrê-
toient qu'au dehors & à la seule veuë
des hommes : Les Chrestiens passent
des yeux des hommes à ceux de Dieu.
C'est là la difference essentielle de nô-
tre religion d'avec celle de l'ancienne
loy. Si on n'avoit que la justice & la
vertu de l'ancienne loy dans la nouvel-
le, on voit ce que JESUS-CHRIST pro-
nonce, c'est à dire, que l'on n'entrera

526 L'ANNE'E CHRESTIENNE
point dans le royaume du Ciel ; on recevra icy quelque recompense comme les Juifs qui ne cherchoient qu'à estre honorez des hommes. Il faut donc prendre garde qu'après mesme que nous avons renoncé à tout, nous ayons soin de nous retirer à tous momens par une sainte violence des pratiques humaines, des sentimens & des jugemens de la raison, & des inclinations de la nature qui nous font souvent faire des fautes contre cette verité importante que JESUS-CHRIST nous apprend. Il faut veiller sur nous pour voir si tout ce que nous faisons n'est pas plus exterieur qu'interieur, si nous avons la pieté vraiment établie dans le fond de nostre cœur, & si nous l'avons au degré que JESUS-CHRIST nous le commande.

2. La gloire de la loy nouvelle, dit S. Paulin, n'est plus dans ce qui paroist au dehors ; mais dans ce qui est caché au fond du cœur. L'ancienne loy ne regardoit que les branches : la nouvelle passe jusqu'à la racine. L'une ne purifioit que le corps ; l'autre purifie l'esprit, & c'est dans la loy de l'Evangile que S. Paul nous avertit de nous revestir de l'homme nouveau, de l'homme celeste, afin qu'estant sans tâche nous

nous reformions veritablement à l'ima-
 ge & à la ressemblance de Dieu. *Vides* Paulin. epist.
 2. ad sever.
quanto major sit lege fides. Lex ramos
peccati perstringit, fides radices eruit,
que nos non operibus tantum sed etiam
sensibus innovatos facit, ut verè ad
primordiam dignitatem, id est Dei
similitudinem reformemur non solum
corpore sed & corde mundati. Vnde
Apostolus deposita terreni hominis spe-
cie celestem nos induere testatur.

3. Si JESUS-CHRIST demande une
 abondance de justice aux Chrestiens,
 parce qu'ils avoient plus receu de gra-
 ce que les Juifs, il ne faut pas douter
 qu'il n'exige cette abondance de justi-
 ce de ceux mesmes d'entre les Chrè-
 tiens à qui il aura fait de plus grands
 dons. Il dit dans l'Evangile, *qu'on re-*
demandera davantage à celuy à qui on
aura donné davantage. Ainsi ce qui
 suffiroit pour un simple Fidele ne suffit
 pas pour une personne religieuse, ou
 pour un Ecclesiastique. Il faut qu'il y
 ait une proportion de nostre vertu avec
 les graces que nous avons receuës, &
 que nous ayons une abondance de justi-
 ce selon les dons que Dieu nous a faits
 ou d'une vie retirée, ou d'une compa-
 gnie sainte, ou des bons exemples, ou

528 L'ANNE'E CHRESTIENNE
de la connoissance de ses veritez. Il n'y
a rien que Dieu deteste davantage que
l'ingratitude dans ceux qu'il a beau-
coup favorisez. C'est pourquoy saint
Bernard a grand sujet de nous dire que
nous devons craindre mesme pour les
graces que nous avons receuës. *Time*
pro accepta gratia, de peur que nous
n'ayons pas une abondance de justice
& de vertu qui y ait assez de rapport.

I I.

Celuy qui dira à son frere vous estes
un fou, meritera d'estre condamné
au feu de l'enfer. Quand on compare
cette parole de JESUS-CHRIST qui est la
verité mesme, avec la liberté que les
Chrestiens se donnent de déchirer leurs
freres, & de parler de leurs actions com-
me des actions de folies, on ne sçait plus
ce que c'est que nostre Religion. On
ne voit presque personne qui ait soin
d'avoir cette retenuë du cœur qui em-
pesche tous les mouvemens de la colere
quelque justes qu'ils nous paroissent,
& ensuite celle de la langue qui suppri-
me toutes les paroles déreglées qui pou-
roient offenser les autres. Cependant
l'usage de tous les hommes ensemble ne
changera point cette regle du Fils de
Dieu.

2. S. Bernard qui trembloit en voyant ce fond inépuisable de douceur que JESUS-CHRIST nous recommande icy d'avoir à l'égard de tout le monde, pour nous distinguer des Juifs à qui on n'avoit deffendu que les emportemens grossiers, en prend sujet d'avertir souvent ses Religieux de prendre garde que parmy eux-mesmes il ne se commist quelque chose de contraire à ce que JESUS-CHRIST ordonne en ce lieu, Car ce S. Pere qui avoit tant d'experience & de lumiere, ne craint point de reconnoistre qu'il est difficile qu'il n'arrive quelquefois quelque petit different dans les maisons les plus saintes? *Hoc interdum non accidere in his conventibus difficile est.* Mais il commande à ses Religieux avec une severité extraordinaire, que lorsque quelqu'un d'entre eux s'eschape, & s'emporte contre son frere, celuy qui est offensé ne témoigne rien au dehors en cette rencontre qui puisse aigrir celuy qui l'offense. Non seulement il veut qu'on supprime les plus legeres injures, mais qu'on s'abstienne mesme de tous les gestes & de tous les signes qui pourroient fascher un homme. Il veut que s'il s'est élevé quelque ressentiment de

colere ensuite de l'offense que l'on nous a faite, il meure aussitost au lieu mesme où il a commencé de naistre sans en laisser rien paroistre à l'exterieur par quelque marque que ce puisse estre. *Tu verò accepta injuria non continuo referre fratrem obliqua responsione festines; sed neque sub specie quasi corripiendi verbo acuto vel urenti transfigere audeas ullatenus, non labiis mussitare quasi murmurando, non frontem rugare, quasi invehendo aut comminando, non cachinnare quasi subsannando, sane commotio tua ibi moriatur ubi oritur, nec permittatur exire quæ mortem portat; ne pereas: ut dicere possis. Turbatus sum, & non sum locutus.*

Bern. in
Cant.
Serm. 18.

III.

SI donc vous offrez vostre present à l'Autel, & que vous vous souveniez que vostre frere à quelque chose contre vous, laissez-là vostre present & allez vous reconcilier avec vostre frere.

1. On voit par ces paroles que c'est particulièrement en approchant de l'Autel qu'on doit avoir un esprit de paix & de douceur à l'égard de tout le monde, & d'une douceur qui ne soit pas imaginaire, mais véritablement enracinée dans le

le cœur, & qui subsiste toujours. Aussi nous avons l'exemple des grands saints qui ayant senti quelque émotion se sont bien gardez d'approcher en cet estat du saint Autel.

2. Le commandement que JESUS-CHRIST nous fait de laisser nostre present devant l'Autel, afin d'aller nous reconcilier avec nostre frere, est d'une grande instruction pour ceux qui font quelque present à l'Eglise. C'est une excellente œuvre de charité, & on voit icy que JESUS-CHRIST l'approuve & commande qu'on la fasse quand on en a eu le mouvement, pourveu que d'ailleurs nous soyons dans des dispositions qui puissent luy rendre nostre present agreable. Car Dieu, comme dit S. Augustin nous aime mieux nous mesmes que nos presens. S'il nous voyoit ces presens dans les mains, & la colere dans nostre cœur, il pouroit nous dire; Vous estes mort à mes yeux, & vous vous mettez en peine de me faire des presens. Vous cherchez des dons pour me les offrir, & vous ne vous offrez pas à moy vous-mesme. Puis-je faire plus d'estat de ce que vous m'apportez que de vostre ame mesme que j'avois rachetée de mon propre sang? *Te quarit*

Z

Aug. in
Matth.
Serm. 16.

Deus magis quam munus tuum. Nam si malum animum gerens adversus fratrem tuum adveneris cum munere ad Deum tuum, respondet tibi: Tu petisti mihi quid attulisti? Offers munus tuum, & tu non es munus Dei. Plus querit Christus quem redemit sanguine suo, quam quod invenisti in horreo tuo.



*Pour le sixième Dimanche
après la Pentecoste.*

UN grand nombre de peuple qui suivoit JESUS-CHRIST n'ayant rien de quoy manger, JESUS dit à ses Disciples, &c. Marc. cap 8. Ce peuple figuroit les Chrestiens. C'est pourquoy nous devons les imiter. Ils sont attentifs à la parole de JESUS-CHRIST. Ils le suivent. Ils quittent pour cela les Villes, & vont dans les solitudes pour nous apprendre selon ce que dit S. Ambroise, que JESUS-CHRIST ne nourrit point de son pain celeste ceux qui vivent d'une vie molle & oisive dans les Villes, mais ceux qui cherchent Dieu dans les deserts. Nul de cette troupe ne se met en peine de l'avenir: Ils sont contents d'écouter la parole de JESUS-CHRIST qui leur tient lieu de tout. Ils